DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Juillet 2016

OBJET : Participation au financement du dispositif de prévention des expulsions locatives mis en place sur le 3ème arrondissement de Marseille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder une subvention de 9 500€ au bénéfice de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour le projet de mise en œuvre d'une commission d'information et de prévention des expulsions domiciliaires sur le 3^{ème} arrondissement de Marseille,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle prévu à cet effet.

Les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 58, article 6574 du programme 16008.

à l'Unanimité Mme CARREGA ne prend pas part au vote.

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée